



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 FEVRIER 2016**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le vingt cinq février, le Conseil municipal, dûment convoqué le 17 février, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire**

PRÉSENTS : MM GUEMENE Henri - BROHAN Paul – GUITTON Ludovic – LOYER Dominique – DUBOIS Alain - AUTRAN Thierry – GUEHO Cyril – LE CARS Yannick – DEPEIGE Fabrice – NEVOUX Claude – LE RAY Marie-Thérèse – PIQUET Jocelyne – CAUDARD Marie-Thérèse

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

ABSENTS EXCUSÉS : DE LA BOUILLERIE Sybille

POUVOIRS : DE LA BOUILLERIE Sybille à GUEMENE Henri

SECRÉTAIRE : GUEHO Cyril □□

* * * * *

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du rajout des points suivants :

- **Validation du dossier et lancement de l'appel d'offres « aménagement sécurité bourg »**
- **Autorisation à Mme Le Maire dépose demande subvention « fonds d'investissement public local » pour l'aménagement sécurité bourg**
- **Demande de subventions : Souvenir Français**
- **Demande de cotisation AMPER**

Le Conseil Municipal valide le rajout de ces points.

* * * * *

Le Compte rendu du 21 janvier 2016 a été approuvé à l'unanimité.

2016_02_01_ LOYERS RESIDENCE KERDREL

L'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2015 par rapport à celui de 2014 ayant fait apparaître une évolution de 0.02 %

LOGEMENT	LOYER 2015	LOYER 2016 (à compter du 1^{er} mars)
- Logement 1	236.00 €	236.00 €
- Logement 2	306.00 €	306.00 €
- Logement 3	291.00 €	291.00 €
- Logement 4	291.00 €	291.00 €
- Logement 5	210.00 €	210.00 €
- Logement 6	174.00 €	174.00 €

Compte tenu de la faible évolution d'indice d'augmentation, il a été proposé de ne pas augmenter les loyers cette année.

le Conseil Municipal décide de reconduire le montant des loyers 2015 à compter du 1^{er} mars 2016

2016_02_02_ AVIS COMMISSION SOCIALE

La commission Sociale s'est réunie le 3 février dernier et a émis un avis favorable sur deux demandes d'aide alimentaire pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal valide l'avis de la commission sociale à l'unanimité.

2016_02_03_ GROUPEMENT DE COMMANDE « ZONAGE EAUX PLUVIALES »

Suite au Comité de pilotage du PLUi réuni le 26/01/2016 sur les thématiques de l'environnement et de l'eau-assainissement, le bureau d'Etudes a montré que les communes membres ne disposent pas toutes de zonages d'assainissement du pluvial.

L'eau et l'assainissement relèvent de la compétence communale et les zonages d'assainissement (EP et EU) sont obligatoires dans la loi sur l'eau de 1992.

Sans ces éléments, le PLUi ne sera pas opérationnel et ne pourra pas répondre aux attentes des habitants ni aux exigences du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Vilaine.

Questembert Communauté pourrait être assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces études complémentaires et parallèles au PLUi.

Il est proposé un groupement de commandes:

- **ETUDES DE ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES ET ACTUALISATION DES ZONAGES DES EAUX USEES.**

La durée de la convention de groupement concernant ce marché d'études de zonages d'assainissement sera de 1 an. Le coordonnateur reste la Communauté de communes.

Les membres fondateurs du groupement de commandes devront être nommés en préambule de la convention. Ils acceptent l'adhésion au groupement après délibération de la commune concernée. Les missions du coordonnateur, dans le respect des règles du Code des Marchés Publics, seront pour l'ensemble des opérations :

* le lancement, le suivi de la consultation et l'analyse des offres

* la signature des marchés, de notification au nom de tous les membres de la convention ;

* par ailleurs, l'exécution des marchés reste du ressort de chaque commune (clauses techniques et financières des marchés : gestion des ordres de services, des acomptes et/ou factures, des avenants,...)

- La CAO-Commission MAPA ad hoc de groupement sera celle de la Communauté de Communes, coordonnateur du groupement (*membres désignés par délibération en date du 17 avril 2014, voir dans projet de convention*). Des membres pourraient se joindre à cette commission pour leur compétence particulière (exemple adjoint élu aux affaires d'urbanisme au sein des communes, technicien CC et communes...etc).

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré : 9 voix Pour et 6 abstentions, décide d'adhérer au groupement de Commandes « ETUDES DE ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES ET ACTUALISATION DES ZONAGES DES EAUX USEES ».

2016_02_04_ AVENANT EVEIL

Une convention entre la commune de Saint Gravé et le Centre Eveil a été signée pour 2015, concernant les actions de loisirs éducatifs en direction des enfants et des jeunes du territoire. Concernant les activités périscolaires, le Centre Eveil a mis à disposition trois animateurs pour encadrer des activités de janvier à juin 2015 et deux animateurs de septembre à décembre 2015. Ce qui modifie le montant de la participation au Centre Eveil. Le coût supplémentaire pour l'année 2015 est de 502.02 euros.

L'ensemble du Conseil Municipal valident cet avenant à l'unanimité.

2016_02_05 PARTICIPATION 2016 SYNDICAT MIXTE DU GRAND BASSIN DE L'OUST

La participation demandée pour le syndicat du Grand Bassin de l'oust pour l'année 2016 est de 1050.54 €.

Pour info année 2015 : 1 071.51 €

L'ensemble du Conseil Municipal valident cette participation à l'unanimité.

2016_02_06 _ DEMANDE DE SUBVENTIONS

DEMANDEURS	MONTANT VOTE 2015	VOTE 2016	OBSERVATIONS
Pas à Pas	80.00	60.00	VOTE A L'UNANIMITE
Souvenir Français de Malansac	100.00	100.00	VOTE A L'UNANIMITE

2016_02_07 _ CAUTION AEP

L'AEP de l'école Sainte Magdeleine, propriétaire, doit en accord avec l'OGEC (gestionnaire de l'établissement) contracter un emprunt de 20 000 euros pour la réfection d'une partie de la toiture de l'école. Le Crédit Agricole demande que la commune se porte caution pour cet emprunt à hauteur de 50 % soit 10 000 euros.

Le Conseil Municipal autorise la commune à se porter caution à hauteur de 10 000.00 euros.

2016_02_08 _ PARTICIPATION AMPER

La Société AMPER assure le portage de repas à domicile sur notre commune. Une cotisation à l'année est demandée, 0.19 € par habitant soit 160 euros.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la participation de 160.00 euros

2016_02_09 _ APPEL D'OFFRES « AMENAGEMENT SECURITE DU BOURG »

Le plan de financement du projet d'aménagement sécurité du bourg (route de Rochefort, St martin et Peillac), l'enfouissement des réseaux d'électricité et d'éclairage public et la réfection du réseau d'eaux pluviales sur la route de Rochefort en terre a été présenté aux membres du Conseil. Estimation faite par le cabinet Legavre sollicité pour la mission de maîtrise d'œuvre.

DEPENSES		RECETTES	
Aménagement sécurité Bourg	108 150,00	fonds investissement public local	en cours
BUREAUX ETUDES "Cabinet Legavre"	7 125,00	DETR 2016 27 % (plafond 160 000,00)	43 200,00
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX	73 523,00	"amendes de Police " 25 %	61 449,50
REFECTION EAUX PLUVIALES	54 000,00	Réserve parlementaire 2016	non sur 2016
Divers	3 000,00	Réserve parlementaire 2017	en demande
<i>Sous total</i>	<i>245 798,00</i>	<i>Sous total subventions</i>	<i>104 649,50</i>
tva 20 %	49 159,60	FCTVA (15,400%)	37 852,89
		AUTOFINANCEMENT	72 455,21
		EMPRUNT	80 000,00
TOTAL	294 957,60	TOTAL	294 957,60

Après avoir pris connaissance des montants,

Les membres du Conseil Municipal,

- **valident l'ensemble du projet**
- **Autorisent le lancement de l'appel d'offres**
- **Autorisent Madame le Maire à signer tous documents s'y référant.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'une dotation exceptionnelle de l'état est affectée à l'accompagnement de grands projets d'investissement.

L'aménagement de mise en sécurité des entrées de bourg, continuité de l'enfouissement des réseaux d'électricité et d'éclairage public et la réfection du réseau d'eaux pluviales sur la Route de Rochefort peut entrer dans la rubrique Aménagement d'espaces publics (grande dépense de voirie), il est proposé que la Commune sollicite ce fonds de soutien à l'investissement public local.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter le fonds de soutien à l'investissement public local pour ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

-Dans le cadre du PLUi, un forum se tiendra le 30 mars à Questembert (salle Alan Meur), désignation de 6 participants représentatifs de la composition de la population

-Ludovic GUITTON informe les membres du Conseil de la demande de Valérie ROBICHON : recherche de terrain pour la création d'une cabane et la plantation d'Osier pour son activité.

- remerciement du Président de l'association des accidentés de la vie pour sa subvention.

*-lecture du courrier « Association des amis de la chapelle de la Bogeraie », proposition de la remise en état du lavoir de l'ancien presbytère par les bénévoles **Avis favorable.***

Dates à retenir

Votes des budgets municipaux Jeudi 17 mars 2016

**La séance est clôturée à 22H30
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2016_02_01 à 2016_02_10**

M.-O. COLINEAUX

H. GUEMENE

P. BROHAN

L. GUITTON

C. NEVOUX

Y. LE CARS

D. LOYER

A. DUBOIS

T. AUTRAN

M.T CAUDARD

M.T LERAY

**S.DE LA BOUILLERIE
Pouvoir**

J. PICQUET

C.GUEHO

F.DEPEIGE